



Plus de 100 professionnels des **CJC** réunis le **16 avril** dernier

La Direction générale de la santé (DGS) et la Mission interministérielle de **lutte contre la drogue et la toxicomanie**

(MILDT) ont en effet lancé plusieurs initiatives pour améliorer la visibilité et le fonctionnement partenarial du

dispositif des Consultations jeunes consommateurs

(CJC). Parmi celles-ci, une campagne de réunions régionales à l'attention des professionnels des CJC et de leurs partenaires qui se déroulera tout au long de l'année. Fin 2013, elle aura concerné 15 régions.

L'Agence régionale de santé Rhône-Alpes y concourt en organisant en lien avec la délégation régionale de la Fédération Addiction des réunions pour les professionnels des CJC et en favorisant l'ancrage de ces structures sur les territoires.

C'est en ce sens qu'elle a organisé le 16 avril dernier, en partenariat avec la MILDT et avec l'appui de la Fédération addiction, une journée régionale où se sont réunis plus de 100 professionnels de ces consultations jeunes consommateurs.

Améliorer la visibilité et le fonctionnement du dispositif Consultations Jeunes Consommateurs
La journée a été ouverte par la présidente nationale de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies, le directeur général de l'ARS, la préfète déléguée à l'égalité des chances et la secrétaire générale de la Fédération Addiction.

Danièle Jourdain Menninger a rappelé que les CJC avaient été impulsées par la MILDT en 2005 et qu'il s'agissait d'un « dispositif original, gratuit et anonyme, dédié à une intervention précoce des jeunes ayant une consommation à risque ou nocive de substances psychoactives ». Elle a également rappelé qu'une évaluation de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies avait montré « des pratiques très hétérogènes des CJC et leur difficulté à se voir adresser, pour certaines, les jeunes qui en avaient le plus besoin ».

Face à ce constat la MILDT et le ministère chargé de la Santé ont lancé une démarche de développement professionnel et de valorisation des CJC qui va durer jusqu'en 2014. Un guide de référentiel de pratiques, conçu « avec et pour » les professionnels des CJC, a déjà vu le jour.

La présidente de la MILDT souhaite pour l'avenir que tous les partenaires, au travers de leur expérience, viennent « enrichir les bonnes pratiques professionnelles et les répandre sur l'ensemble du territoire ». Elle a ajouté que la MILDT s'efforcerait de « soutenir cette dynamique au cours du prochain plan gouvernemental en préparation. »

Enfin, elle a annoncé que des « journées portes ouvertes » auraient lieu sur tout le territoire au cours de l'année prochaine et que « leur impact sera potentialisé par une campagne de communication de l'INPES promouvant le dispositif CJC auprès des jeunes et de leur entourage ».

Comme dans chaque région, elle encourage les institutions et les professionnels à renforcer la visibilité du dispositif CJC en développant notamment :

- des sites les répertoriant, facilement accessibles aux jeunes, entourage et professionnels et de l'information sur ces CJC via les réseaux sociaux.
- une démarche active « d'aller vers » les jeunes, leur famille et leur encadrement notamment couplée aux actions de prévention, par exemple, en milieu festif.

Christophe Jacquinet, directeur général de l'ARS a rappelé quant à lui que cette journée « s'inscrit concrètement dans le Projet régional de santé publié par l'ARS Rhône-Alpes et plus

particulièrement dans le cadre de son action de prévention et de prise en charge des addictions. L'ARS a en effet un objectif de réduction de la mortalité prématurée dont les principaux facteurs sont l'alcool et le tabac. Nous avons tous des jeunes et des familles en difficultés pour des raisons d'addiction. Plus que jamais il nous faut agir ensemble.»

Cette journée a été l'occasion pour la Fédération Addiction de présenter son « Guide sur les Pratiques Professionnelles dans les consultations jeunes consommateurs » qu'elle a publié au niveau national à la demande conjointe de la DGS et de la MILDT. La Fédération Addiction a élaboré ce guide avec des professionnels et pour les professionnels.

Selon Véronique Garguil, la secrétaire générale de la Fédération Addiction, les enjeux autour de ces consultations jeunes consommateurs sont leur ouverture sur leur environnement, la stabilisation de leurs missions et leur territorialisation.

L'après-midi fut consacrée à la présentation d'expériences de 5 équipes de professionnels, sur des thèmes clés du fonctionnement des CJC : l'implantation d'une CJC dans des établissements scolaires de la Loire, le fonctionnement dans les territoires ruraux de l'Ain.

Les Consultations jeunes consommateurs (CJC) ont pour mission d'accueillir, de prendre en charge et d'orienter si nécessaire vers des soins appropriés des jeunes qui ressentent des difficultés en lien avec leurs consommations de substances psychoactives (cannabis, alcool, drogues de synthèse, cocaïne, polyconsommations...). L'objectif est d'agir dès les premiers stades de la consommation. Elles sont rattachées à des structures médico-sociales : les Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie. Elles sont composées de professionnels formés aux spécificités de l'approche des jeunes. Les CJC accueillent gratuitement et en toute confidentialité les jeunes de 16 à 25 ans et leur entourage.

La région Rhône-Alpes compte 36 consultations jeunes consommateurs réparties sur l'ensemble de la région, au moins 2 par département, dont 9 dans le seul département du Rhône.

Écrit par ARS Rhône-Alpes
Mardi, 07 Mai 2013 11:03 -

Une dynamique à soutenir dans les territoires

Suite à ce temps d'échange régional, une journée territoriale sera organisée dans chacun des cinq Territoires de santé à partir de septembre 2013 entre les professionnels des CJC et les partenaires en contact avec les jeunes.

Qui sont : les établissements de santé publics et privés (urgences, services d'addictologie, de psychiatrie et de pédopsychiatrie en particulier les maisons des adolescents), l'Education nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), les Missions locales, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), etc. Ces rencontres devront aboutir à des pistes d'actions concrètes pour favoriser le partenariat local et la mise en oeuvre d'interventions coordonnées des différents acteurs auprès des jeunes consommateurs. Ces thématiques de travail seront reprises par les comités techniques territoriaux des Addictions que l'ARS pilotera tel que prévu dans le PRS.

Enfin des journées portes ouvertes seront organisées dans chacune des CJC de la région Rhône-Alpes à l'automne.

Informations complémentaires et ressources

- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) : <http://drogues.gouv.fr/>
- Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) : <http://www.ofdt.fr/>
- Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>
- Fédération Addiction : <http://www.federationaddiction.fr/>, Lien vers le dépliant « Consultations jeunes consommateurs » : <http://www.federationaddiction.fr/jeunes-etaddictions-comment-les-adultes-travaillent-ensemble/#more-8854>
- Drogue info service : 0 800 23 13 13 (appel gratuit depuis un poste fixe et au coût d'une communication ordinaire depuis un portable en composant le : 01 70 23 13 13) <http://www.drogues-info-service.fr/>